

Relevé de délibérations et avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU)

Auteur :

- Stéphane VALAT

Destinataires :

- Direction Générale des Services

Copies :

- Olivier Ballesta

- Hélène Velasco-Graciet

1/ PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 FEVRIER 2019

➡ **La CFVU a adopté le procès-verbal de la séance du 14 février 2019.**

2/ CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2019-2020

Le projet a été préalablement discuté en bureau de la CFVU puis en CDUFRI.

Il reprend les grands principes suivants :

- Maintien de la semaine de pré-rentrée du 09 au 13 septembre 2019 ;
- Sanctuarisation du mois de juillet sans examens ;
- Allongement du temps dédié à la correction des copies de la 1^{ère} session du 2nd semestre qui implique un décalage de la convocation aux examens au 09 juin 2020 et par conséquent un temps plus restreint entre la date de convocation et le début des épreuves.

Points de repères du calendrier :

- Semestre 1 : 16/09 au 20/12/2019 ;
- Semestre 2 : 20/01 au 17/04/2020 ;
- Examens de 1^{ère} session du 1^{er} semestre du 06 au 17 janvier 2020 ;
↳ Publication des résultats le 07 février ;
- Examens de 1^{ère} session du 2nd semestre du 27 avril au 13 mai 2020 ;
↳ Publication des résultats le 28 mai ;
Examens de 2^{ème} session du 17 au 30 juin 2020 ;
↳ Publication des résultats le 10 juillet ;
- Périodes d'interruption des cours :
↳ 26 octobre au 03 novembre 2019 ;
↳ 21 décembre 2019 au 05 janvier 2020 ;
↳ 22 février au 1^{er} mars 2020 ;
↳ 18 avril au 26 avril 2020 ;
- Fin de l'année universitaire : 30 septembre 2020.

➡ **La CFVU a validé le calendrier universitaire 2019-2020.**

3/ CALENDRIER DAEU 2019-2020

Spécificité : annualisation de la période d'enseignement sur 24 semaines ;
Sessions d'examens : intégrées à la session 1 du semestre 2 et à la session 2 du calendrier général.

➡ **La CFVU a validé le calendrier DAEU 2019-2020.**

4/ CALENDRIER CLES/CLUB 2019-2020

Ce calendrier a pour objet les sessions d'examens des CLES/CLUB.

➡ **La CFVU a validé le calendrier CLES/CLUB 2019-2020.**

5/ Subventions FSDIE

Session ouverte à toute association étudiante quelle que soit sa domiciliation.

Nombre de projets associatifs : 26

Nombre de projets individuels : 4

Crédits disponibles : 25000 €

Typologie de projets :

Objet	Montant demandé / Total	Montant financé / Total
Sport	3 %	10 %
Amélioration du cadre de vie et d'études	13 %	
Journal	3 %	3 %
Solidarité internationale	3 %	2 %
Culture	27 %	54 %
Citoyenneté étudiante	17 %	7 %
Voyage	14 %	12 %
Création artistique	20 %	12 %

↳ Montant accordé aux projets associatifs : 23 287 € ;

↳ Montant accordé aux projets individuels : 500 €.

Reliquat : 1213 €.

➡ **La CFVU a approuvé la ventilation des subventions accordées aux associations par la commission FSDIE.**

6/ Subvention Association Lettres Classiques Bordeaux-Montaigne (ALC)

Objet de la subvention : projet FSP concernant un voyage en Italie est co-organisé avec l'association étudiantes des Lettres Classiques.

Le conseil d'UFR a accordé le 7 mars 2019 une subvention de 2500 euros à l'association pour réaliser ce projet.

➡ **La CFVU a donné un avis favorable à la subvention de 2500€ accordée par l'UFR Humanités à l'Association Lettres Classiques Bordeaux-Montaigne (ALC).**

7/ CONVENTION DE FORMATION UBM/CIEP

Objet du partenariat : définir les modalités de validation d'acquis ouvertes aux participants ayant suivi des modules de formation du CIEP portant sur l'enseignement bilingue : dans le cadre des universités BELC, en France ou à l'étranger, ou d'autres formations en présence ou dans le cadre de formations à distance sur CIEP+, et dûment inscrits au DU EDiLE de l'UBM.

Ce partenariat doit encourager les stagiaires aux modules de formation du CIEP à s'inscrire au DU EDiLE de l'UBM afin de valider un diplôme universitaire. Par ailleurs, le CIEP s'engage à mentionner dans sa communication nationale et internationale son partenariat avec l'UBM et faire figurer le logo de l'UBM lorsque sont mentionnés les modules de formation ouvrant droit à validation d'acquis.

➡ **La CFVU a approuvé la convention entre l'UBM et le CIEP.**

8/ STATUT ARTISTE

Le projet de statut a été préalablement discuté au sein du département des arts puis en bureau de la CFVU.

2 profils d'étudiants sont identifiés :

- L'étudiant artiste inscrit en double cursus hors département des arts dans une école dispensant une formation artistique ;
- L'étudiant inscrit à l'Université Bordeaux Montaigne, toutes filières, attestant d'une pratique artistique, notamment dans les domaines suivants : Théâtre, Danse, Musique, Arts plastiques, Cinéma.

L'UBM s'engage auprès des étudiants qui se verront conférer ce statut à leur proposer des aménagements visant à faciliter leurs conditions d'études et réussite.

En contrepartie, ces étudiants doivent s'engager notamment à rappeler leur appartenance à l'UBM pour tout événement à l'extérieur ou à participer à des actions culturelles de l'Université.

Les candidatures seront examinées par une commission ad hoc. Sur la base de critères élaborés par le département des arts, elle examinera le dossier des candidats comprenant : CV, lettre de motivation ainsi que **tout document attestant de la pratique artistique du candidat.**

➡ **La CFVU a approuvé le statut d'artiste.**

9/ PRIME DE RESPONSABILITE PEDAGOGIQUE POUR LES MEMBRES DE LA COMMISSION MASTER

La CFVU est appelée à se prononcer sur les modalités de valorisation des travaux réalisés par les membres de la commission master à savoir le versement d'une prime de responsabilité pédagogique au lieu d'une modulation de service.

Membres de la commission : 12x41.41 soit 496.92 euros bruts

Animateurs de la commission : 24x41.41 soit 993.84 euros bruts.

➡ **La CFVU a donné un avis défavorable à la mise en œuvre d'une prime de responsabilité pédagogique pour les membres de la commission master.**

10/ SUIVI DE COHORTE 2011

Premier suivi de cohorte réalisé dans l'établissement qui permettra notamment des comparaisons avec la cohorte 2016 et la méthodologie mise en place par le Ministère dans le calcul de la réussite en 3 ou 4 ans.

Méthodologie :

- Suivi sur 5 ans de la cohorte des primo-entrants à la rentrée 2011, inscrits en 1^{ère} année de licence à l'UBM ⇒ exclusion des étudiants en réorientation à l'issue de la 1^{ère} année ou inscrits en attente d'une autre formation de l'enseignement supérieur;
- Étude portant sur :
 - **Caractéristiques des 2408 étudiants primo-entrants** (70% de filles, 77% de titulaires d'un bac général, 13% d'un bac technologique, 9% d'un bac professionnel, 83% sont originaires de Nouvelle-Aquitaine, 5% des DROM-COM et 1% de l'étranger) ;
 - **Réussite en L1** (40% des primo-entrants ont validé leur L1 en 2011-12, faible réussite des bacheliers technologiques et professionnels, taux de réussite des filles supérieur à celui des garçons et des taux de réussite très variables selon les mentions) ;
 - Réussite en 3 ou 4 ans en Licence (66% des primo-entrants « confirmés¹ » ont validé leur licence en 3 ans (55%) ou 4 ans (11%), 22% des bacheliers professionnels « confirmés » ont validé leur licence en 3 ou 4 ans (44% pour les bacheliers technologiques)) ;
 - **Parcours d'études sur les 5 ans** (après 5 ans dans l'enseignement supérieur, 10% des primo-entrants sont toujours inscrits à Bordeaux Montaigne dans leur discipline d'origine, 5% étant en M2).

11/ BILAN DES OPERATIONS LIAISON SECONDAIRE SUPERIEUR

Les différentes actions menées dont l'objectif est de *diminuer l'échec en premier cycle universitaire, en évitant les choix d'orientation par défaut ou mal assumé par méconnaissance des formations* sont présentées à la CFVU :

- L'information des lycéens sur les études à l'université réalisées dans le cadre des différents salons organisés en Aquitaine et auxquels participe chaque année l'UBM ou dans le cadre des journées portes ouvertes des 1^{er} et 2 février. L'information portait sur le contenu pédagogique des formations, les possibilités de poursuites d'études après le premier cycle, les perspectives professionnelles, les différents aspects de la vie étudiante ;
- Actions à destination des publics relais d'orientation : journées d'échanges avec les professeurs principaux, proviseurs, conseillers d'orientation. Objet : prérequis pour réussir à l'université, dispositifs d'accompagnement, les attendus, Parcoursup ;

¹ projet d'études confirmé à la rentrée 2012

-
- L'immersion des lycéens à l'université (Cordées de la réussite + journées de rencontre et de découverte) : présence en TD, Amphis, visites de bibliothèques, du campus.

12/ QUESTIONS DIVERSES

Points abordés :

- Ecriture inclusive dans les documents institutionnels ;
- Enquête d'initiative étudiante via google form.